



30 janvier 2020

(20-0700)

Page: 1/1

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 22:3 DE L'ACCORD
SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BÉNIN

La communication ci-après, datée du 28 janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Bénin pour l'information des Membres.

Le Bénin présente la notification suivante concernant les points de contact des services chargés de coordonner l'assistance et le soutien pour le renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges et d'en établir les priorités, conformément à l'article 22:3 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Article 22, paragraphe 3

Les points de contact du (des) services(s) chargé(s) de coordonner l'assistance et le soutien pour le renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges et d'en établir les priorités sont les suivants:

Nom	M. Jean Bernard FAVI
Titre	Directeur Général du Commerce
Type de contact	Fonctionnaire Gouvernemental Chargé de la Coordination avec les Donateurs
Organisme/ministère/autre	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Adresse	01 BP 363 Cotonou, Bénin
Téléphone	+229 2130 7026
Mobile	+229 9637 6410
Courriel	jeanbernardfavi@yahoo.fr